

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue en vidéoconférence conformément aux directives gouvernementales, **le mardi 8 mars 2022**, à 19 h, selon la loi et à laquelle sont présents :

Présidée par Monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel, messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Étaient aussi présents : Me Etienne Bergevin Byette, directeur général et Me Charlotte Gagné, greffière

2022-03-069 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2022 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 00, d'ouvrir la séance ordinaire du mois de mars 2022 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

Monsieur le maire tient à souligner la Journée internationale des femmes.

Monsieur le maire demande une minute de silence pour la population et les victimes de l'Ukraine.

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2022-03-070 SUJET : DISPENSE DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2022 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DES 4 ET 18 FÉVRIER 2022 – APPROBATION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder une dispense de lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 février 2022 et des séances extraordinaires du 4 et 18 février 2022, copie desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'approuver lesdits procès-verbaux des séances du mois de février 2022.

2022-03-071 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de février 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838. (Liste numéro MP-2022-03)

2022-03-072 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2021 ET FÉVRIER 2022

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour les mois de décembre 2021 et février 2022 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

2022-03-073 SUJET : JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE - PROCLAMATION

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans notre société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De proclamer le 17 mai « *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* » et de souligner cette journée en tant que telle.

2022-03-074 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJETS DU CONSEIL » - AUTORISATION D'ACHAT D'UNE REMORQUE POUR AFFICHEUR DE VITESSE MOBILE ET ACCESSOIRES

Considérant la modification de projet au plan triennal 2021 lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021, sous la résolution numéro 2021-10-335, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à procéder à l'achat d'une remorque pour afficheur de vitesse mobile et ses accessoires auprès de divers fournisseurs conformes pour la somme maximale de 9 198 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par la réserve « Projets du conseil » soit imputée au poste budgétaire 22.220.40.240.

2022-03-075 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA AU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME SHARON DOL

Considérant la nomination de Madame Sharon Dol à titre de technicienne en ressources humaines en janvier 2022 ;

Considérant la charge de travail accrue de cette dernière depuis janvier 2022 ;

Considérant l'absence de la directrice du Service des ressources humaines ;

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette à signer pour et au nom de la Ville, l'addenda au contrat de travail de madame Sharon Dol.

2022-03-076 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL AVEC MONSIEUR MARCEL LAMOUREUX

Considérant la nécessité de remplacer temporairement le chef de division de la sécurité publique pendant l'année, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature par le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, pour et au nom de la Ville de Pincourt, du contrat de travail à intervenir avec monsieur Marcel Lamoureux.

2022-03-077 SUJET : DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – MADAME PASCALE MONTPETIT – JOURNALIÈRE HORTICULTRICE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que madame Pascale Montpetit, employée permanente depuis plus de trois (3) ans, a déposé, le 21 février 2022, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde pour la période du 2 mai au 30 décembre 2022 inclusivement ;

Considérant que la demande est conforme aux diverses dispositions de l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder à madame Pascale Montpetit – Journalière Horticultrice, un congé sans solde du 2 mai au 30 décembre 2022 inclusivement selon sa demande déposée.

2022-03-078 SUJET : LES ÉLUS·ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES DU PEUPLE UKRAINIEN

Considérant que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine ;

Considérant que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens ;

Considérant qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations ;

Considérant que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes ;

Considérant la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits ;

Considérant la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien ;

Considérant les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie ;

Que la Ville joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie ;

Que la Ville demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse ;

Que la Ville invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien ;

Que la Ville déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire ;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

VILLE DE PINCOURT

- 2022-03-079 SUJET : EMBAUCHE DE MADAME MÉLANIE BERGEVIN À TITRE DE COORDONNATRICE DES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL
- Considérant les diverses étapes d'évaluation pour ce poste ;
- Considérant l'évaluation globale favorable par le comité de sélection, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De nommer madame Mélanie Bergevin à titre de coordonnatrice des Loisirs et Services communautaires.
- D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail à intervenir avec madame Bergevin.
- 2022-03-080 SUJET : CONGÉDIEMENT – EMPLOYÉ MATRICULE 5024
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De procéder au congédiement de l'employé matricule 5024.
- D'accorder à la Direction générale le mandat de donner plein effet à la présente résolution en avisant par écrit l'employé matricule 5024 de son congédiement.
- 2022-03-081 SUJET : DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES
- Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de février 2022 conformément à l'article 6 paragraphe c) du Règlement numéro 838.
- 2022-03-082 SUJET : TARIF D'HONORAIRES POUR L'ÉMISSION DE CERTIFICATS DE TAXES
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter un tarif d'honoraires de 75 \$, taxable, exigible à compter du 1 avril 2022 pour l'émission de certificats de taxes par la Ville et de 75 \$, taxable, par le service *Immonet* pour les utilisateurs dudit service.

VILLE DE PINCOURT

2022-03-083 SUJET : ANNULATION DES SOLDES DES RÉSERVES AFFECTÉES À DIVERS PROJETS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les soldes des réserves affectées aux divers projets ci-après énumérés :

ENGAGEMENTS ANNÉE 2018		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
8LSC-000435	Projet insonorisation Omni-Centre	314,97 \$
8TP-0001299	Asphalte	21,41 \$
TOTAL		336,38 \$

ENGAGEMENTS ANNÉE 2019		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
9EPU-000235	Suivi ingénierie – Usine d'épuration	1 047,25 \$
9LSC-000273	Projet développement social	237,50 \$
9LSC-000433	Projet design bibliothèque	314,96 \$
9GRE-000042	Frais d'expertise	2 309,72 \$
9COMM-00111	Dépense de communication - Formation	345,41 \$
TOTAL		4 254,84 \$

ENGAGEMENTS ANNÉE 2020		
NO	PROJETS	SOLDE DE RÉSERVE
0EPU-000328	Inspection et évaluation pont-roulant - Usine	301,85 \$
0GRE-000049	Réclamations - Dommages et intérêts	10 000,00 \$
0EPU-000046	Collecte hebdomadaire - Usine	53,56 \$
TOTAL		10 355,41 \$

2022-03-084 SUJET : DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EFFECTUÉES EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du rapport des activités de la trésorière effectuées en vertu du Chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'année se terminant le 31 décembre 2021.

2022-03-085 SUJET : AFFECTATION D'UNE SOMME DE 513 800,38 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR L'ENGAGEMENT 2021

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'affectation d'une somme de 513 800,38 \$ du surplus accumulé non réservé pour l'engagement 2021, le tout selon la liste déposée.

VILLE DE PINCOURT

2022-03-086 SUJET : PAIEMENTS MENSUELS – INFRASTRUCTURES – MARS 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

A) Paiements à effectuer pour le projet de système de déshydratation des boues

- i. « **GBI experts-conseil inc.** » : la somme de 3 104,33 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 10 pour les travaux exécutés jusqu'au 19 février 2022.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* », soit imputée au poste 22.400.40.086.

- ii. « **Filtrum Inc.** » : la somme de 64 485,71 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 14 février 2022.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 890** soit imputée au poste 22.400.40.890.

B) Paiement à effectuer pour le projet des plans de gestion des débordements – SP3 et SP6

- i. « **JFSA** » : la somme de 2 299,50 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 3 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 novembre 2021.

Que cette dépense financée par le fond d'administration soit imputée au poste comptable 02.410.00.418.

C) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des infrastructures d'aqueducs et d'égouts de la rue Cherrystone et des Places Lilas, Cedarwood et Thorncliffe

- i. « **Eurovia Inc.** » : la somme de 215 947,02 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 décembre 2021.

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 911** soit imputée au poste 22.300.10.911.

D) Paiement à effectuer pour le projet de réfection des rues Shamrock et autres

- i. « **Shellex Groupe-Conseil Inc.** » : la somme de 33 342,75 \$ toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 29 janvier 2022.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* » soit imputée au poste 22.300.10.072.

E) Paiement à effectuer pour le projet d'automatisation de l'usine de traitement des eaux usées

- i. « **GBI experts-conseil Inc.** » : la somme de 12 751,83 \$, toutes taxes incluses, représentant les décomptes progressifs no 3, 4, et 5 pour les services professionnels exécutés jusqu'au 19 février 2022.

VILLE DE PINCOURT

Que cette dépense financée par le **Règlement numéro 893** soit imputée au poste 22.400.40.893.

2022-03-087 SUJET : CHANGEMENT DE SÉQUENCE DES FEUX DE CIRCULATION – INTERSECTION DU BOUL. CARDINAL-LÉGER ET LA 5^E AVENUE

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique du 17 janvier 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le changement de séquence des feux de circulation à l'intersection du boul. Cardinal-Léger et la 5^e Avenue ;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à procéder au changement de séquence des feux de circulation à l'intersection du boul. Cardinal-Léger et la 5^e Avenue.

2022-03-088 SUJET : RELOCALISATION D'UN ARRÊT ET MARQUAGE DU PASSAGE PIÉTONNIER – INTERSECTION DU BOUL. DE L'ÎLE ET DE LA RUE ROBERVAL

Considérant l'approbation de la Commission de sécurité publique du 17 janvier 2022 ;

Considérant qu'il y a une distance importante entre le panneau et le passage piétonnier créant ainsi un danger pour les piétons ;

Considérant qu'il serait nécessaire de refaire le marquage du passage piétonnier, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la relocalisation de l'arrêt à l'intersection du boul. de l'Île et de la rue Roberval ;

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à procéder à la relocalisation de l'arrêt situé à l'intersection du boul. de l'Île et de la rue Roberval ;

D'autoriser cette dernière à refaire le marquage du passage piétonnier à cette intersection.

2022-03-089 SUJET : ENTÉRINER LA DÉPENSE DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE-ATELIERS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'entériner la dépense dans le cadre du projet d'aménagement de la Caserne-Ateliers, auprès de « *Shellex Groupe-Conseil Inc.* » pour la somme de 6 766,28 \$, toutes taxes incluses, représentant le décompte progressif no 6 pour les services professionnels rendus jusqu'au 27 novembre 2021.

Que cette dépense financée par le *Règlement numéro 856* soit imputée au poste 22.300.20.035.

2022-03-090 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 901 – OCTROI DE MANDAT POUR LA CORRECTION DES PLANCHERS DE GARAGE À LA CASERNE-ATELIERS

Considérant le besoin de changer le type de finition de plancher dans les garages de la Caserne-Ateliers afin de les rendre plus sécuritaires, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour la correction des planchers de garage à la Caserne-Ateliers auprès de « *ÉPX-i* », pour la somme de 21 162,63 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le Règlement d'emprunt numéro 901 soit imputée au poste comptable 22.300.20.034.

2022-03-091 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN MANDAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DE L'HERBE À POUX ET DE L'HERBE À LA PUCE

Considérant que la plupart des procédés de contrôle de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce contiennent des produits chimiques ;

Considérant que le fournisseur retenu utilise un mode d'intervention respectueux de l'environnement, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un mandat pour le contrôle biologique de l'herbe à poux et de l'herbe à la puce, auprès de « *HERBANATUR INC.* », suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, pour un montant de 13 838,12 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration, soit imputée au poste 02.320.09.659.

2022-03-092 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENVIRONNEMENT ET PLANTATION » – OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA PLANTATION ET L'ENTRETIEN DES ARBRES POUR UNE PÉRIODE D'UN (1) AN - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2022-006

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2022-006 lancé du 7 au 24 février 2022 ;

VILLE DE PINCOURT

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.* » est conforme aux exigences ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité:

Firmes ayant soumissionnées	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.	Oui	98 222,68 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	Oui	107 156,70 \$

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, Madame Line St-Onge, ou le directeur adjoint, monsieur Miguel Faille, à octroyer un contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien des arbres pour une période d'un (1) an, à « *Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.* » pour la somme de 98 222,68 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.320.00.659.

2022-03-093 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'INSPECTION PRINTANIÈRE DES BORNES D'INCENDIE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à octroyer à « *Aqua Data* » un mandat pour l'inspection printanière des bornes d'incendie pour la somme de 16 153,99 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.413.00.526.

2022-03-094 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS RÉSERVE « PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENT » - OCTROI D'UN MANDAT POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN DE PICKLEBALL DOUBLE AU PARC OLYMPIQUE

Considérant qu'une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures *Municipalité amie des aînés* (PRIMADA) du *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH) de même que du *Secrétariat aux aînés* du *Ministère de la Santé et des Services sociaux* est présentement disponible pour les travaux d'aménagement d'un terrain de Pickleball double au parc Olympique ;

Considérant que toute demande de subvention à ce titre requiert les plans et devis du projet envisagé ;

Considérant que ces services professionnels comprendront notamment les relevés du site, la préparation des documents d'appel d'offres civil et électrique, le support professionnel pendant la durée de l'appel d'offres, ainsi que l'assistance technique pendant la durée des travaux, il est

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, d'un mandat pour l'élaboration des plans et devis d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement d'un terrain de Pickleball double au parc Olympique auprès de « *Shellex Groupe-Conseil Inc.* », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 27 019,13 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds réserve « *Parcs, terrains de jeux et stationnement* » soit imputée au poste 22.700.10.034.

2022-03-095 SUJET : DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE DEUX CAMIONNETTES NEUVES ¾ DE TONNE – APPEL D'OFFRES 2022-002

Considérant l'appel d'offres 2022-002 lancé en février 2022 ;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Considérant que la Ville n'a reçu qu'un soumissionnaire et que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *GARAGE P. VENNE INC.* » est conforme aux exigences ;

Firme ayant soumissionnée	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
GARAGE P. VENNE INC.	Oui	195 218,35 \$

il est,

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la fourniture de deux camionnettes neuves ¾ de tonne, auprès de « *GARAGE P. VENNE INC.* » pour la somme de 195 218,35 \$.

Que cette dépense financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.300.40.034.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux de 19 521,84 \$, à compter de l'exercice financier 2023.

2022-03-096 SUJET : AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE – RECONNAISSANCE À TITRE DE *MUNICIPALITÉ AMIE ENFANTS* (MAE)

Considérant la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Ville pour devenir *Municipalité amie des enfants* (MAE), il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'autoriser et d'appuyer le dépôt à Espace MUNI du dossier de candidature pour l'obtention de la reconnaissance *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

D'autoriser que l'agente de développement social des Loisirs et Services communautaires, madame Sabrina Martel et que le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Francis Hamel, soient les porteurs du dossier *Municipalité amie des enfants* (MAE) ;

D'autoriser le directeur des Loisirs et Services communautaires, monsieur Francis Hamel, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, tout document jugé nécessaire cette fin ;

Que le conseil municipal confirme formellement l'engagement de la Ville de Pincourt à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) engagements figurant audit dossier de candidature pour la reconnaissance MAE ;

Que la Ville de Pincourt s'engage à :

- Assurer le suivi et la mise en œuvre des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE ;
- Diffuser à mi-parcours, l'état d'avancement des engagements inscrits à la dernière section du dossier de candidature MAE ;
- Célébrer annuellement la Journée mondiale de l'enfance (le 20 novembre) ;
- Organiser un événement médiatique (un lancement, une conférence, une activité de communication, etc.) pour souligner la remise officielle de son titre MAE ;
- Faire la promotion de son accréditation MAE en :
 - Utilisant le matériel promotionnel à l'effigie de MAE dans les édifices et les infrastructures municipales ;
 - Utilisant le logo MAE dans ses outils de communication, sur ses réseaux sociaux, etc.

2022-03-097 SUJET : ADOPTION DE LA DEUXIÈME POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DU PLAN D'ACTION 2022-2024, INCLUANT LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS (MADA) DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la volonté manifestée et les démarches entreprises par la Ville en terme de développement social afin de répondre aux attentes de l'ensemble de sa communauté ;

Considérant l'implication de nombreux partenaires du milieu et leur contribution qui a conduit à une bonification du résultat final ;

Considérant l'harmonisation de la présente politique avec la *Politique à l'égard des personnes handicapées*, la *Politique de développement durable* et la *Politique culturelle* de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

VILLE DE PINCOURT

D'adopter la deuxième *Politique de développement social* de la Ville de Pincourt, ainsi que le *Plan d'action 2022-2024*.

De remercier tous les membres du Comité de pilotage municipal, les citoyens de Pincourt et tous les partenaires du milieu qui ont pris part à cette démarche mobilisatrice.

2022-03-098 SUJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT ET ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT - PROJET VOISINS SOLIDAIRES

Considérant que l'appel de projets *Voisins solidaires*, financé par l'organisme Espace MUNI, vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives *Voisins solidaires* permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés ;

Considérant que la Ville de Pincourt manifeste sa volonté de développer un projet *Voisins solidaires*, tel qu'inscrit dans le plan d'action 2022-2024 de sa *Politique de développement social*, pour soutenir l'entraide entre les citoyens, la cohésion sociale et du fait même favoriser le maintien à domicile des aînés, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Francis Hamel, directeur des Loisirs et Services communautaires, ou madame Sabrina Martel, Agente de développement social des Loisirs et Services communautaires, à signer pour et au nom de la Ville de Pincourt tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre dudit appel de projets *Voisins solidaires*.

De confirmer formellement l'engagement de la municipalité de la Ville de Pincourt à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet *Voisins solidaires* avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

2022-03-099 SUJET : APPROBATION DU PROJET I14501 DE BELL CANADA

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet I14501 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2022-03-100 SUJET : APPROBATION DU PROJET ING-342247 DE VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation du projet ING-342247 de Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

2022-03-101 SUJET : NOMINATION D'UNE ADJOINTE AU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'inspecteur-technicienne, madame Laura Nichols-Rossignol, soit nommée adjointe au fonctionnaire désigné pour l'application des règlements suivants :

- de lotissement ;
- de zonage ;
- de construction ;
- de dérogations mineures ;
- d'administration des règlements d'urbanisme ;
- d'arrosage ;
- de nuisances.

et tous les règlements relatifs aux projets particuliers de construction et aux usages conditionnels.

2022-03-102 SUJET : MANDAT POUR LE PROJET DE LIGNE VERTE – SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL PAR LE BIAIS D'UN TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT – SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC.

Considérant l'offre de services de la firme « *SAE – Solutions alternatives environnement inc.* » pour l'année 2022 pour un service d'accompagnement professionnel par le biais d'un technicien en environnement ;

Considérant l'acceptation de ce mandat lors de la Commission des infrastructures, travaux publics et aménagement du territoire du 21 février 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le mandat pour le projet de Ligne Verte – Service d'accompagnement professionnel auprès de la firme « *SAE – Solutions alternatives environnement inc.* », pour la somme maximale de 45 990 \$, toutes taxes incluses, et que le tout soit imputé au poste budgétaire 02.135.00.410.

2022-03-103 SUJET : TENUE DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – FÉVRIER 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la tenue des commissions du conseil municipal comme suit :

Commission d'administration et de finances

- 7 février 2022

Commission des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire

- 21 février 2022

VILLE DE PINCOURT

Commission de développement social, des Services communautaires,
loisirs et culture

- 28 février 2022

2022-03-104 SUJET : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION DE LA MARGE APPLICABLE À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT – 212, CHEMIN DUHAMEL - LOT 1 722 866

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot 1 722 866 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme le 12 janvier 2022 relativement à cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 18 février 2022, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt accorde la dérogation mineure demandée pour le lot 1 722 866, au 212, chemin Duhamel, et permette la réduction de la marge applicable à l'agrandissement du bâtiment à 1,20 mètre.

2022-03-105 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-24 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de règlement numéro 780-24 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé* et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de retirer l'application de certaines normes en matière de stationnement dans la zone H3-04, d'imposer des aménagements paysagers pour masquer les espaces de stationnement en cour avant devant un bâtiment et de modifier les exigences d'installation de conteneurs semi-enfouis.

2022-03-106 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 838-05 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DES COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Monsieur le conseiller Hugo Gendreau dépose le projet de règlement intitulé *Règlement numéro 838-05 - modifiant le règlement de délégation des compétences à certains fonctionnaires municipaux*, et mentionne que ledit règlement sera adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant principalement d'y préciser les dispositions concernant le greffier ainsi que d'y ajouter des dispositions concernant les chefs de division informatique et de sécurité publique.

2022-03-107 SUJET : ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-24 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de

VILLE DE PINCOURT

modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage sur son territoire ;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du règlement révisant le règlement de zonage est également donné en ce jour, le 8 mars 2022, il est

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Premier Projet de *Règlement numéro 780-24 – modifiant le règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé.*

De faire parvenir une copie du premier projet de règlement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Qu'une consultation écrite sur ce projet de règlement soit tenue du 10 au 25 mars 2022.

2022-03-108 SUJET : DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 1 721 678 – BOISÉ ROUSSEAU

Considérant la volonté municipale de protéger le boisé connu comme étant le Boisé Rousseau de la Place Brunet ;

Considérant les négociations intervenues avec les propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que la Ville de Pincourt a proposé une offre d'achat de 15 \$ le pied carré aux propriétaires fonciers des lots du boisé Rousseau ;

Considérant que le propriétaire du lot 1 721 678 accepte l'offre d'achat de la Ville de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt acquière le lot numéro 1 721 678 d'une superficie de 563 m² ou 6 060,02 pi² pour la somme de 90 900,30 \$.

Que cette dépense financée par le surplus non réservé soit imputée au poste comptable 22.700.10.906.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et la greffière, Me Charlotte Gagné, à signer l'acte d'achat pour et au nom de la Ville de Pincourt.

2022-03-109 SUJET : NOMINATION D'OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772-01, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 et 910

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les officiers suivants à appliquer les divers articles des règlements 772-01, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900 et 910 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

VILLE DE PINCOURT

- Myriam Gagnon
- Audrey-Ann Chenail
- Muqqadas Noor Ahmad
- Clément Laplante

D'autoriser l'officier suivant à appliquer les divers articles des règlements 806, 846 et 891, et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

- Marcel Lamoureux

PÉRIODE DE QUESTIONS :

La période de questions a débuté à 19 h 39 et s'est terminée à 19 h 46.

2022-03-110 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MARS 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 19 h 47, de lever la Séance ordinaire du 8 mars 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE